

Département du Lot

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 1^{er} octobre 2018

Date de convocation 24/09/2018

Présents : Mmes Eliane POIGNET , Jocelyne ROUDIER, Mrs Patrick BERNARD, Jean-Paul BLADIER, Alain DELVERT, Christian DIAS, Jean-Claude FOUCHE, Daniel MARIAGE, Jaime MOURA.

Excusés :Mme GUITOU Josie, NICKERT Sylvie, Mrs Gérard GARRIGOU, François LEGOFF, Jean-Pierre IZARD procuration donnée à Jean-Paul BLADIER

Absent : Sandrine FRAYSSE

ORDRE DU JOUR :

- Élection du secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 juillet 2018,
- Délibération transfert de bail de la plate-forme auto-école Boisson,
- Délibération approbation et modification des statuts de CAULVADOR,
- Délibération adhésion du centre français du droit de copie (CFC),
- Délibération approbation rapport définitif 2018 CLECT,
- Participation financière commémoration du centenaire 2018,
- Affectation don,
- Questions diverses.
-

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Renouvellement tarifs assainissement et eau potable pour l'année 2019.

La demande est acceptée à l'unanimité.

Élection du secrétaire de séance

Madame Jocelyne ROUDIER est élue à l'unanimité des personnes présentes en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 juillet 2018

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 31 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Délibération transfert du bail de la plate-forme AUTO-ECOLE BOISSON

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la vente de l'auto-école BOISSON de Souillac, il est nécessaire d'établir un bail emphytéotique avec l'entreprise C.E.R. (Centre d'Education Routière) CRESPO AUTO-ECOLE 29, BD Léon Gambetta, 46000 Cahors.

Cet acte a pour objet de louer 2 parcelles, qui comprend une piste d'entraînement motos, sises « La Payssière », commune de Lanzac, pour une contenance totale de cinquante-trois ares et

trente-trois centiares (5333m²), cadastrées ZC n°201 d'une superficie de 2506 m² et ZC n°204 d'une superficie 5333 m².

IL est demandé de s'assurer qu'une servitude pour le chemin piétonnier soit bien mentionnée sur le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à la signature du bail emphytéotique.

Délibération approbation et modification des statuts CAUVALDOR

Mr le Maire rappelle la création au 1er janvier 2017, de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne par la fusion de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère-et-Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac-en-Quercy et dissolution du SMPVD et la dissolution du SMIVU du canton de Bretenoux,

A compter de la notification de la délibération au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée, à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification, subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, est prise par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver les statuts de la communauté de communes Cauvaldor.

Délibération adhésion du centre français du droit de copie (CFC)

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal le contrat de copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie qui autorise les copies d'articles de presse et de pages de livres et leur diffusion.

Monsieur le Maire précise que conformément au code de la propriété intellectuelle, toute diffusion de copies d'œuvres protégées donne lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance annuelle de 150€ HT soit 180€ TTC.

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).

Délibération approbation rapport définitif 2018 CLECT

Mr le Maire rappelle que suite à la création de Cauvaldor et qu'après chaque transfert de compétence, il est nécessaire de faire l'évaluation des charges transférées ce qui relève de la CLECT (commission locales des charges transférées).

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 03 Septembre 2018 et a rendu son rapport tel que présenté et validé lors de la réunion du conseil communautaire du 17 septembre 2018,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 03 septembre 2018,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Participation financière commémoration du centenaire 2018

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'association de la FNACA de Souillac organise une exposition avec des conférences et des présentations dans les écoles du territoire pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association FNACA de Souillac afin de concrétiser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Affectation don

Laurent BOISSON avec qui nous avons un bail de location de deux parcelles pour exercer son métier d'auto-école, nous a fait un don afin de nous remercier pour la tonte de ces parcelles.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident d'affecter ce don au budget de la commune.

Tarifification eau et assainissement pour l'année 2019

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal du courrier de la SAUR relatif l'actualisation des tarifs pour la distribution eau potable pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'année 2018 :

Abonnement : 26,61 €

M3 facturé : 0,3326 €

Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire fait prendre connaissance à son Conseil Municipal d'un courrier de SAUR France concernant la revalorisation de la redevance assainissement pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle la tarification de la redevance assainissement :

Abonnement : 89,00€ M3 facturé : 1,12€

Monsieur le Maire propose de maintenir ces mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

Modification budgétaire

Mr le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été incorrectement affectés, il est nécessaire de voter des modifications budgétaires afin de procéder aux réajustements des comptes:

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1318	Autres subventions d'équipement transf.		22 367.50
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 367.50	
TOTAL :		22 367.50	22 367.50

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

Questions diverses

- **L'entreprise VILLARET**, Rôtisserie ambulante, demande l'autorisation de venir une fois par semaine sur la place de l'église, pour exercer son commerce ; les jours restent à déterminer.

Cette demande est acceptée à l'unanimité

- **PCS (Plan communal de Sauvegarde)**

Mr le Préfet nous informe des dates retenues dans le cadre de simulation du PCS et nous demande de candidater si nous sommes intéressés.

Il nous informe également qu'une opération de simulation sur le barrage de St Etienne de Cantales se déroulera le 15 novembre. La préfecture nous demande de leur communiquer les coordonnées d'une personne à contacter.

Monsieur Alain DELVERT se porte volontaire.

- **Camping**

Monsieur le Maire nous communique le chiffre d'affaire du camping municipal pour la saison 2018

Celui-ci s'élève à la somme de 37 622,00€ TTC ce qui est en soit un des meilleurs résultats sur les dernières années. Pour la saison prochaine, il propose d'ouvrir dès le premier juin avec un seul salarié en juin et une fermeture le 8 septembre 2019

Il reste quelques travaux de peinture à réaliser,

Des travaux pour la prochaine saison sont à prévoir :

- goudronnage sur le côté du bâtiment afin de faciliter l'accès aux sanitaires par les personnes à mobilité réduite,
- revoir l'accès à la plate-forme de vidange
- améliorer la signalisation du camping

- **Traversée, aménagement du cœur de village**

Il serait judicieux de limiter la vitesse des véhicules sur la route principale de l'Occitanie.

Nous allons nous renseigner pour le prix d'installation de 2 radars pédagogiques.

Un comptage et relevé de vitesse sont également envisagés. Coût de l'opération 177 € a réalisé par les services du STR de Souillac.

Des travaux de peinture au sol (passages cloutés) seraient nécessaires.

Mr le Maire précise qu'un dossier de demande d'aides dans le cadre des amendes de police et de la DETR peut être monté.

- Des travaux de goudronnage devant les poubelles du camping sont à réaliser avant l'apparition de trous sur la voie

- **Projet photovoltaïque**

Un investisseur, URBASOLAR, spécialisé dans les parcs photovoltaïques au sol, serait intéressé par la réalisation d'un tel projet sur notre commune.

Une zone de 12 à 15 ha est à l'étude, 3 propriétaires seraient concernés. Le sol serait loué aux propriétaires pour une durée de 30 ans,

Des retombées financières seraient aussi versées aux 2 communes concernées, LE ROC et LANZAC.

Fin de séance à 22h30